

DECISION DU PRESIDENT N° : 2023-027

Objet : ETUDES DE FAISABILITE DE L'AMENAGEMENT DE L'ACCES A L'EXTENSION DE LA ZAE DES PORTES DE SENLIS

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Vu le DC1 et le CCP _ acte d'engagement en date du 20 avril 2023 établi par le bureau d'études ERA Villes et Territoires S.A., et

Considérant la nécessité de s'octroyer les services d'un bureau d'études pour assurer les études de faisabilité de l'aménagement de l'accès à l'extension de la ZAE des portes de SENLIS sur le territoire de la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise CCSSO, commune de Senlis,

DECIDONS

ARTICLE 1 d'accepter la proposition du bureau d'études ERA Villes et Territoires S.A et signer le CCP _ acte d'engagement portant sur la vérification de la possibilité de réaliser l'opération de désenclavement de l'extension de la ZAE des portes de Senlis, en fonction des différentes contraintes liées aux aspects techniques, environnementaux, urbanistiques, règlementaires et juridiques du site, pour un montant de 24 335,00 euros HT, soit 29 202,00 euros TTC.

ARTICLE 2 Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
le: 15 MAI 2023
de l'affichage le: 15 MAI 2023

Guillaume **MARÉCHAL**
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines

Fait à Senlis,

le, 15 MAI 2023

